



## Communiqué de presse CGT

### Centrale de Gardanne : Signature du contrat Biomasse, emplois et activités sauvés

La CGT prend acte de l'accord trouvé entre le gouvernement et GazelEnergie faisant suite à une longue période de négociation afin de permettre le retour à un contrat pour l'unité Biomasse à la centrale de Gardanne par la signature d'un avenant au contrat d'origine avec EDF.

Il garantit un fonctionnement de l'unité biomasse de 4000h/an sur 8 ans minimum ainsi qu'un trafic de 150 000 tonnes de bois/an pour le port de Marseille/Fos. La CGT restera vigilante sur ces garanties de maintien de l'activité Portuaire et Docker liée au fonctionnement de la centrale.

Aussi il est urgent que la direction de GazelEnergie abandonne définitivement sa procédure de mise en place de l'activité partielle pour les travailleurs de la centrale de Gardanne.

Enfin, la CGT attend du gouvernement dans les semaines à venir d'acter par un écrit son soutien au projet BGG (Bio Gaz Gardanne) afin de garantir sa réalisation et sécuriser le positionnement des différents industriels ayant manifesté leur intérêt pour la réalisation de ce projet.

Par notre détermination collective et l'implication sans faille de l'ensemble des organisations de la CGT, les travailleurs organisés et mobilisés ont la garantie d'une activité pérenne pour la centrale de Gardanne ainsi que pour toute la filière d'approvisionnement.

L'heure est maintenant venue d'acter enfin la réalisation du projet BGG porté par les travailleurs avec la CGT et la réembauche, au statut des IEG avant fin 2025, des licenciés contraints.

Gardanne le 26 novembre 2024